



Eglise catholique-chrétienne de la Suisse
Christkatholische Kirche der Schweiz

L'ÉGLISE CATHOLIQUE-CHRÉTIENNE DE SUISSE

LA DÉNOMINATION

Les deux désignations «catholique-chrétienne» en Suisse et «vieille-catholique» dans d'autres pays désignent des Eglises catholiques autonomes, liées entre elles au sein d'une communion ecclésiale: L'Union d'Utrecht. Ces Eglises sont catholiques par leur foi et leur liturgie ainsi que par leur constitution épiscopale et synodale. Leurs appellations révèlent leur conception de l'Eglise: «catholique-chrétienne» dans la mesure où c'est le Christ qui doit être la tête de l'Eglise; «vieille-catholique» parce que l'Eglise ancienne du 1er millénaire est la référence pour les réformes de l'Eglise, le rétablissement de l'unité entre les chrétiens et le renouvellement spirituel. L'Eglise ancienne sert ainsi de modèle par rapport aux évolutions ultérieures dans la mesure où elle n'était pas encore divisée en Eglises confessionnelles divergentes et n'est pas dirigée par un centre unique qui aspire à prendre toutes les décisions.

ORIGINE ET RÉFORMES

En 1870, le 1er concile du Vatican a proclamé, après de larges controverses, deux dogmes qui sont devenus ainsi une obligation pour la foi des croyants: 1) Le pape dispose comme le chef suprême de l'Eglise du plein pouvoir sur

Tout cela a conduit en Allemagne, en Suisse et en Autriche à la naissance de diocèses vieux-catholiques. En Suisse, le processus a duré de 1871 à 1876. En 1875, le synode national s'est constitué et a approuvé la constitution de l'Eglise. En 1876, le synode a élu le premier évêque, Edouard Herzog (1841-1924), qui avait été auparavant professeur de théologie à Lucerne. Il a été ordonné par l'évêque vieux-catholique allemand Reinkens, qui avait reçu lui-même son ordination par un évêque de l'Eglise d'Utrecht aux Pays-Bas. C'est par l'Eglise d'Utrecht que les Eglises vieilles-catholiques détiennent la succession apostolique.

L'opposition de l'Eglise catholique chrétienne de Suisse aux dogmes papaux s'est également accompagnée de réformes (par exemple l'emploi de langue maternelle et l'introduction d'actes de pénitence dans la liturgie, la suppression de l'obligation du célibat pour le clergé, etc.) qui ont été réalisées du moins partiellement dans l'Eglise

catholique romaine lors du 2° concile du Vatican (1962-1965).

La participation des laïcs à la direction de l'Eglise a été considérée comme importante dès l'origine et s'est réalisée en particulier par la création du synode (du mot grec «faire chemin ensemble») auquel appartiennent les ecclésiastiques et les laïcs délégués par les paroisses. La structure épiscopale et synodale illustre clairement la responsabilité fondamentale de tous les baptisés pour la vie de l'Eglise.

L'UNION D'UTRECHT DES EGLISES VIEILLES-CATHOLIQUES

Il a fallu quelques années pour clarifier et consolider la situation pour que les quatre Eglises mentionnées ci-dessus puissent se reconnaître mutuellement, comme une communion, malgré leurs origines diverses. En 1889, les évêques et leurs Eglises ont constitués cette Union à Utrecht, d'où son nom «Union d'Utrecht».

Par la suite, d'autres Eglises avec des structures à la fois épiscopales et synodales se sont jointes à l'Union d'Utrecht. Aujourd'hui, sept Eglises vieilles-catholiques en font partie: celles des Pays-Bas, d'Allemagne, de la Suisse, d'Autriche, de Tchéquie, de Croatie et de Pologne. On peut aussi mentionner la juridiction en France et en Belgique: la Mission Vielle-catholique francophone, Union d'Utrecht.

L'OECUMÉNISME AU DELÀ DE L'UNION D'UTRECHT

Dès son origine, les réformes engagées ont été conçues en vue de la réunification des Eglises.

Depuis 1931, une communion ecclésiale («full communion», communion sacramentelle et des ministères) a été établie avec les Eglises anglicanes. Un dialogue théologique intense avec l'Eglise orthodoxe entre 1975 et 1987 a conduit à la reconnaissance d'une base de foi commune, cependant des obstacles subsistent qui ne permettent pas pour le moment le rétablissement de la communion ecclésiale.

Sur le plan pratique, un travail oecuménique réunit les paroisses catholiques-chrétiennes de Suisse avec l'Eglise protestante et aussi depuis le 2ème Concile du Vatican avec l'Eglise catholique-romaine.

Les Eglises vieilles-catholiques, de par leur aspiration initiale, sont membres fondateurs du Conseil oecuménique des Eglises. Elles sont également impliquées au sein de la Conférence Européenne des Eglises et dans chaque pays (par exemple en Suisse au sein de la Communauté de travail des Eglises chrétiennes). Elles tendent à contribuer au rétablissement de l'Unité entre chrétiens dans une mesure qui dépasse largement leur importance numérique.

L'Eglise catholique-chrétienne de la Suisse a paraphé aussi bien la Charta Oecumenica que l'extension de la reconnaissance du baptême entre les Eglises membres de la Communauté de travail des Églises chrétiennes en Suisse (CTEC). La participation à des célébrations œcuméniques est une évidence pour les ecclésiastiques ainsi que pour les fidèles de l'Eglise catholique-chrétienne, pour autant qu'il ne s'agisse pas d'eucharisties communes. Du point de vue catholique, l'eucharistie est un sacrement, par laquelle une communauté ecclésiale entre les Eglises se manifeste. Une célébration commune de l'eucharistie n'est pas possible sans une unité ecclésiale. Toutefois, l'Eglise catholique-chrétienne n'a aucune objection à distribuer la communion à toute personne qui en éprouverait le besoin.

ETAT ACTUEL

En Suisse, il y a près de 12'000 catholiques-chrétiens, dont environ la moitié vit, pour des raisons historiques, dans les cantons d'Argovie et de Soleure. On trouve des paroisses dans les cantons de Zurich, Berne, Lucerne, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Schaffhouse, St. Gall, Neuchâtel et Genève. Dans les cantons où les Eglises sont reconnues par le droit public, les catholiques-chrétiens sont considérés, à côté des catholiques-romains et des réformés, comme Eglise nationale (ou Eglise reconnue). Le siège de l'évêque est à Berne.

PRÉSENCE ET AVENIR

La plupart des paroisses comptent entre 300 et 500 membres. Cela permet une vie paroissiale non anonyme dont le centre est l'eucharistie dominicale. De plus, d'autres activités sont organisées dans le cadre paroissial, régional et national.

De nouveaux chemins peuvent être discutés et partiellement réalisés à différents niveaux du diocèse. Ainsi, l'Eglise catholique-chrétienne a décidé, après de vastes consultations au sein de l'Union d'Utrecht et en tenant compte du dialogue théologique avec d'autres Eglises, de confier le ministère apostolique (évêque-prêtre-diacre) aussi bien à des femmes qu'à des hommes.

Malgré ses effectifs restreints, l'Eglise catholique-chrétienne est une Eglise nationale (à les caractéristiques d'une Eglise du peuple): environ 20 % des membres baptisés participent activement à la vie de l'Eglise, les autres la soutiennent matériellement ou partagent les idées qu'elle défend. La petite taille peut donner un sentiment de sécurité (à moins que ça ne soit le contraire), mais il existe un risque indéniable de repli sur soi. C'est pourquoi l'Eglise catholique-chrétienne profite d'autant plus de l'engagement de personnes qui sont touchées par l'Évangile et qui souhaitent vivre dans un catholicisme ouvert tout en étant enraciné dans la tradition.

www.catholique-chretien.ch (en français) et www.christkatholisch.ch (en allemand).